



**MARCHE 2011-62 ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
PORTANT SUR LE MANAGEMENT DE PROJET,  
L'ORDONNANCEMENT ET LA PLANIFICATION DES TACHES  
POUR LE TCSP VALLEE DE LA SEINE ET LE TRAMWAY RD5**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le Code des Marchés Publics notamment ses articles 57 à 59 et 77 ;
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 septembre 2011 attribuant les lots n°1 et 2 du marché à IM PROJET ;
- VU** le rapport n° 2011/0769 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 28 septembre 2011 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : autorise la directrice générale à signer les lots 1 et 2 du marché 2011-62 avec IM PROJETS pour les montants suivants :

Lot n°1 :

- 69 050 € Ht pour la tranche ferme
- 26 680 € Ht pour les tranches conditionnelles 1 à 3
- 12 000 € Ht pour la tranche conditionnelle 4
- 48 000 € Ht pour la tranche conditionnelle 5

Lot n°2 :

- 76 100 € Ht pour la tranche ferme
- 26 680 € Ht pour les tranches conditionnelles 1 à 3
- 12 000 € Ht pour la tranche conditionnelle 4
- 48 000 € Ht pour la tranche conditionnelle 5

**ARTICLE 2** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul Huchon', written over the printed name.